

DECRET N° 2005-670 DU 24 OCTOBRE 2005

portant nomination du représentant du Bénin
au sein du Conseil d'Administration de l'Autorité
du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2004-23 du 25 mars 2005 portant régime juridique et fiscal harmonisé applicable au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest en République du Bénin ;
- Vu** le Traité International relatif au projet Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest signé à Dakar, le 31 janvier 2003 ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2004-151 du 29 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Vu** le Contrat de projet International relatif au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest du 22 mai 2003 ;

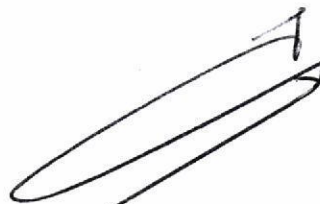
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur François CHEDE est nommé représentant du Bénin au sein du Conseil d'Administration de l'Autorité du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 octobre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 AUTRES
MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3
UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1